

(re)Qualification des itinéraires

touristiques balisés « vélo »

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME
DIRECTION DES ORGANISMES TOURISTIQUES ET DU
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE



Objectif : UNE DESTINATION Vélotourisme

DURABLE ET DE QUALITÉ

Le vélotourisme se positionne depuis quelques années comme **l'un des secteurs les plus dynamiques de l'industrie touristique partout en Europe**, avec un succès renforcé par le boom des utilisateurs de 2 roues observé depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19.

Pratiquer le VELOTOURISME, c'est participer au développement économiquement efficace de la destination, socialement équitable et écologiquement durable en lien **avec les 3 piliers du DEVELOPPEMENT DURABLE.**

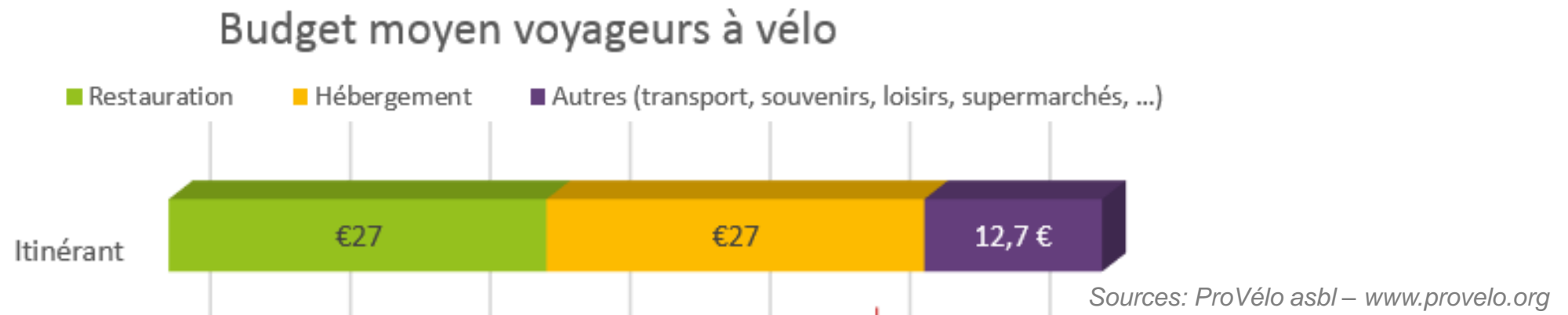
Le vélotourisme s'inscrit naturellement dans **une offre touristique durable** tant pour ses avantages environnementaux et sociaux que pour ses retombées économiques. **Il est un des éléments clés d'une offre de mobilité multimodale.**

Le vélotourisme et le pilier économique

Le vélotourisme engendre des **retombées économiques sur le territoire**
Quelques chiffres....

- **Durée de séjour 3 fois supérieure** au tourisme conventionnel - soit entre **7 à 8 jours** ;
- **2 à 3 personnes par groupe** ;
- Sur les longues distances : 66,5 km par jour en réalisant **4 pauses en moyenne par jour** ;
- Principales activités pratiquées : **66 % visite de patrimoine, 29 % baignade** ;

- 3 critères prioritaires pour le choix d'une destination : **sécurité, qualité des aménagements cyclables, qualité des paysages ;**
- 3 moyens d'orientation pendant le voyage à vélo : **indication sur la route, cartes cyclables, smartphones.**



Sources: (0) Observatoire bruxellois du vélo 2016 : enquête Le tourisme à vélo, Observatoire du vélo en Région de Bruxelles-Capitale 2018
(1) Vélo & Territoires chiffres clés 2017 par rapport à 2016
(2) L.Lumsdon, R.Weston& all, Euro VeloLe réseau européen d'itinéraires cyclables, Poldep-cohesion(2012), p42
(3) ATOUT France 2009: Spécial économie du vélo

Pro Velo

525 000 d'emplois liés en EU
Soit **13% des emplois du tourisme** (2)



Allemagne: 4,5 millions de voyageurs à vélo soit 31,5 millions de nuitées soit **10% des nuitées totales du tourisme intérieur allemand** ! (2)

LE TOURISME A VELO



Nombreux avantages :
diffuse le tourisme, dépenses bénéfiques **localement**, règle le problème des **hébergement saturés** et donne une vision **tendance, dynamique et verte** de la région 

France : + **10 %** voyageurs sur les EuroVelo 5 et 17 (1)

Augmentation de **16%** du nombre de cyclistes à Bruxelles
➔ augmentation des touristes à vélo (0)

Pro Velo asbl/vzw - www.provelo.org

Sources : (0) Observatoire bruxellois du vélo 2016 : enquête Le tourisme à vélo, Observatoire vélo en Région de Bruxelles-Capitale 2018
(1) Vélo & Territoires d'infrastructures 2017 par rapport à 2016
(2) L. Lumsdon, R. Weston & al., Euro Velo Le réseau au repère d'itinéraires cyclables, Poled-cohesion (2012), p42
(3) ATOUT France 2009: Spécial économie du vélo

Une offre **vélotourisme de qualité** est donc résolument
une offre qui pourra répondre directement à ce qui semble
être plus qu'une tendance :
une nouvelle façon de consommer.

Un de vos meilleurs atouts : le label « Bienvenue vélo ».

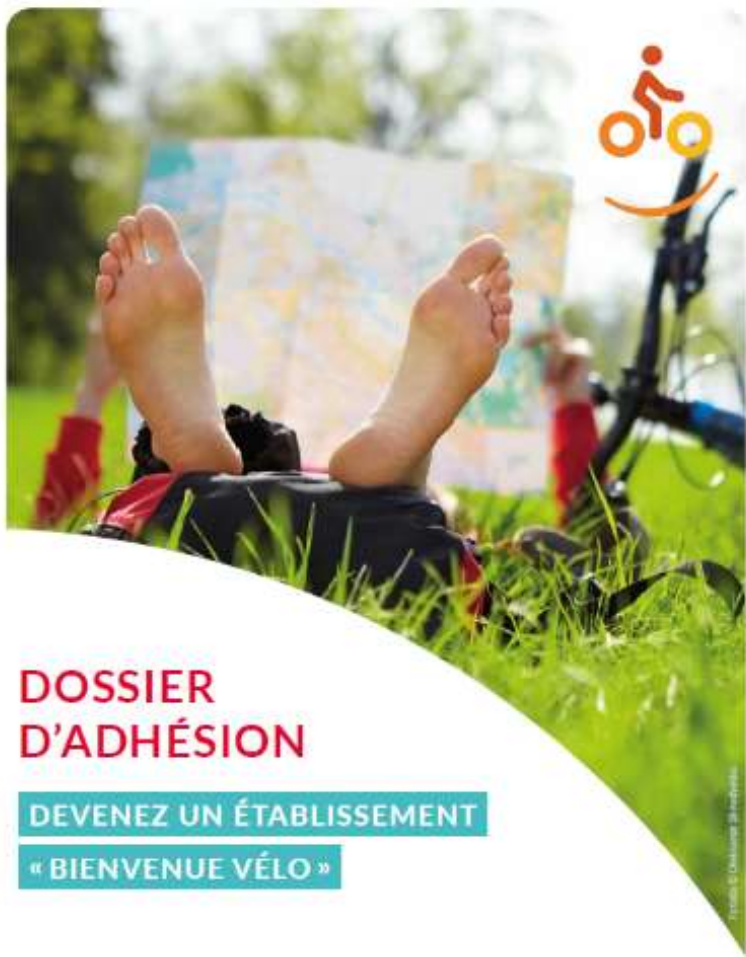


→ Véritable vecteur de développement économique pour les labellisés. Il permet de structurer l'offre touristique autour d'itinéraires cyclables en privilégiant l'expérience client 100% vélo !

Et, on l'a vu avec les chiffres plus haut, **les dépenses liées aux offres de services** (hébergement, horeca, loisirs) favorisent les retombées économiques ...

Les labellisés vélo, ainsi que les 'services' et 'réparateurs' sont tous **identifiés comme tel dans la base de données PIVOT** et constituent la **réserve de POI idéale** pour construire ou améliorer vos itinéraires vélo.

Vous manquez d'offres sur votre territoire ?



Des opérateurs, loueurs, réparateurs sont présents et potentiellement intéressés ?

Chacun d'entre eux peut également solliciter les opérateurs de votre territoire à se joindre au label

Nombre de labellisés (au 01/01/2021) : 752

Le vélotourisme et le pilier environnemental.



Le vélotourisme →

- **réduit les émissions de carbone et l'empreinte écologique** : délaisser la voiture et découvrir à vélo la nature et les paysages ;
- **révèle toutes les richesses de la biodiversité** des territoires traversés et incite à la préservation de la nature ;
- permet de remettre en valeur d'anciennes voies ferrées ou chemins de halage à travers **l'aménagement de voies vertes** qui consomment très peu d'espace et d'énergie.

Citons les **circuits vélo accessibles aux personnes à besoins spécifiques**, issus d'une collaboration avec l'asbl Access-i.

Le vélotourisme est également socialement équitable à travers →

- Des labellisés « Bienvenue vélo » qui privilégient **l'insertion sociale** dans leur activité liée à l'accueil des cyclistes ;
- **Des ateliers mécaniques « vélo »** en phase avec les valeurs de la politique touristique volontariste **d'aide aux personnes précarisées** ;

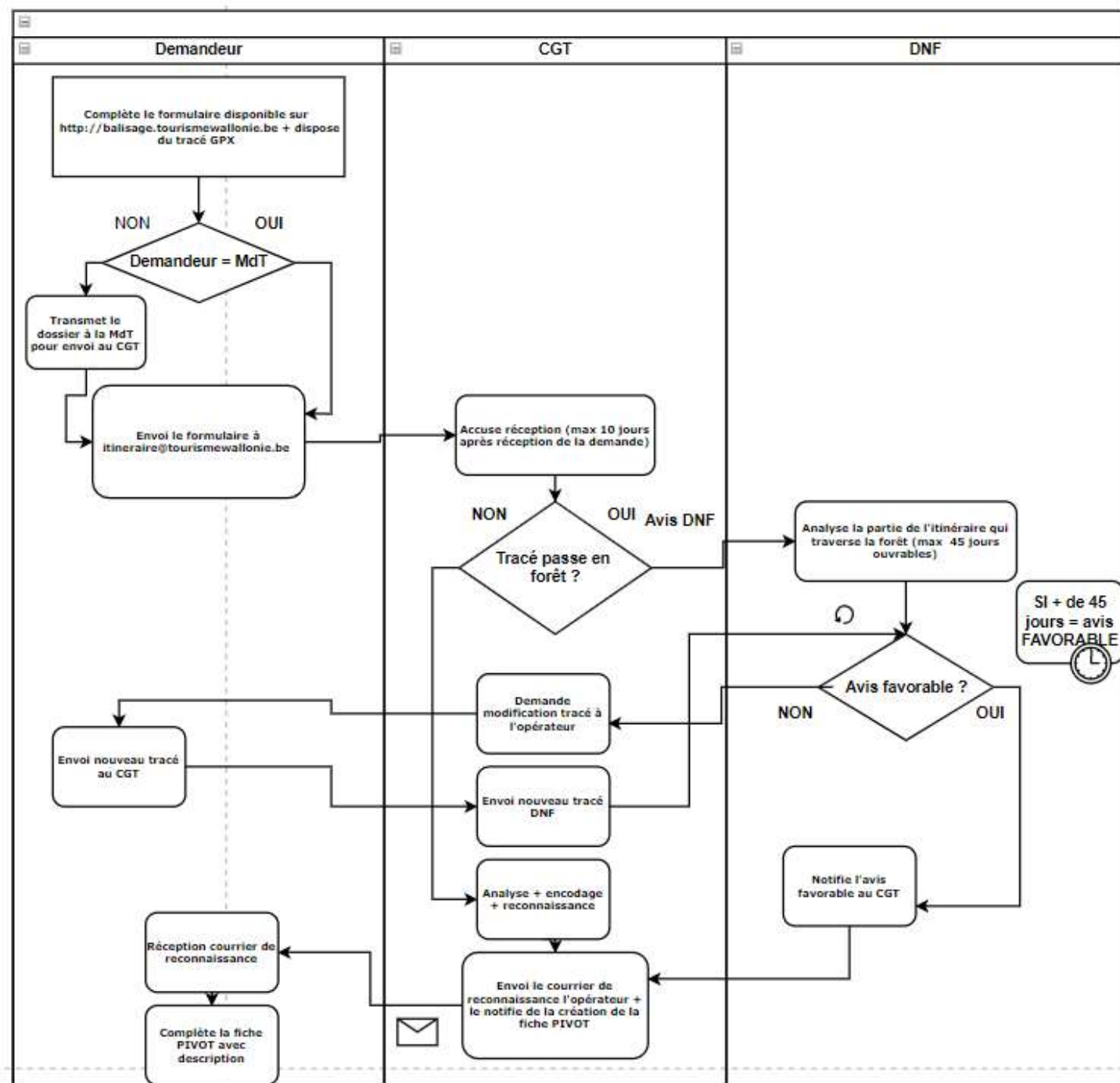
!! Notez le nouvel appel à intérêt pour la certification de circuits vélo accessibles aux personnes à besoins spécifiques !!

Envie d'en savoir plus ? Inscrivez-vous au webinar de présentation le **06 mai prochain** (en collaboration avec l'asbl Access-i)

On l'a compris : que ce soit à travers le réseau points-nœuds qui offrira aux usagers un panel modulable à souhait d'itinéraires vélo, ou encore d'itinéraires et tronçons phares, ceux-ci doivent être **considérés comme des produits touristiques majeurs, de qualité, résolument durables et qui, combinés à une offre de services adéquate, vous permettront de gagner en visibilité et qualité.**

La volonté de notre Ministre du tourisme est de pouvoir répondre à cette demande et d'offrir, dès l'été prochain, une offre homogène et qualitative sur l'ensemble du territoire

Processus de reconnaissance revu



Pourquoi soumettre pour avis l'itinéraire aux Maisons du tourisme ?

- Garantir que l'itinéraire soit bien un « itinéraire TOURISTIQUE balisé »
- Qu'il ait bien suivi tout le processus, y compris les divers avis tels que celui du DNF ou des communes, propriétaires privés, ...
- Qu'il corresponde à une logique territoriale et pas seulement à un « besoin de baliser »
- Qu'il s'inscrive dans le cadre d'un développement touristique orienté « touriste »
- De moins mais mieux baliser !
- De garantir la qualité des itinéraires conçus en bénéficiant des outils numériques créés et des exigences minimales souhaitées lors de l'introduction d'un dossier de reconnaissance

Il s'agit d'un avis qui permettra à la cellule Balisage du CGT de mieux évaluer les dossiers. **Le CGT rendra l'avis définitif.**

CONSTATS ET SITUATION ACTUELLE DES

ITINÉRAIRES Vélo « reconnus et non reconnus » dans

a base de données PIVOT

1/ Certains itinéraires vélo sont dans la base de données PIVOT depuis plusieurs années

- > ils ne sont pas/plus portés à la connaissance de la Maison du tourisme
- > ils n'ont plus été vérifiés sur le terrain depuis longtemps

2/ Certains itinéraires vélo n'ont jamais atteint le niveau d'encodage minimum requis pour pouvoir être « publiés »

> ils n'ont pas le minimum d'information requis pour constituer un vrai produit 'itinéraire vélo' exploitable

> ils sont donc restés en « non publiables » dans PIVOT. Ceux-ci ne remontent pas non plus sur l'appli CIRKWI pour ceux qui utilisent l'outil.

3/ Une méconnaissance du système qui lie PIVOT à CIRKWI (pour les MdT qui sont connectées)

- > double encodage
 - > perte d'information
 - > affichage d'une partie des données.
- Un tuto spécifique lié à l'utilisation de CIRKWI vous sera proposé

**VOUS RECEVREZ CHACUN LA LISTE DES ITINÉRAIRES BALISÉS
« VÉLO » DE VOTRE TERRITOIRE ENCODÉS DANS PIVOT**

OBJECTIF : proposer une offre de qualité, durable et homogène
dès l'été 2021.

L'ENSEMBLE DE VOS ITINÉRAIRES ONT DÉJÀ ÉTÉ

TRIÉS ET PRÉPARÉS

1/ le niveau minimal d'information relative à l'itinéraire, en de dessous duquel l'itinéraire ne peut pas être publié

Dans le souci :

- **d'offrir l'information minimum** attendue par l'utilisateur lorsqu'il choisit son itinéraire, le fidéliser ;
- de répondre aux exigences qui sont celles de notre époque en donnant un **niveau de qualité numérique minimum** à l'itinéraire ;
- d'avoir une **offre vélotourisme homogène et de qualité** sur l'ensemble du territoire

→ **3 nouveaux champs devront être complétés impérativement** pour que l'itinéraire soit au minimum « vert » (score minimum à l'encodage) et dispose donc des **informations minimales pour être publiable** :

- les traces GPX
- au minimum le descriptif de l'itinéraire
- une photo officielle (ou photo générique mais libre de droits !)



Ces champs « minimum requis » sont ceux exigés lors de l'encodage PIVOT (dont vous connaissez les smileys) et sont destinés à **vous guider dans la qualité de l'encodage et donc in fine dans la qualité de votre produit touristique.**

NEW ! Du « conseillé » à « l'erreur »

Ces champs étaient 'conseillés' jusqu'à présent lors de l'encodage dans PIVOT

> Ils constitueront dorénavant une erreur s'ils ne sont pas complétés, l'encodage ne sera pas validé.

DÉLAI : 30/06

Passé ce délai, l'ensemble des itinéraires ne disposant pas au minimum des traces GPX, d'un descriptif de base et d'une photo, seront dépubliés. Mais toujours disponibles dans l'attente de la complétion des champs manquants ou de la vérification sur la pertinence de maintenir l'itinéraire.

> Nous attendons votre retour sur un planning de mise à jour de vos itinéraires afin que nous puissions avoir une vue globale de l'offre en itinéraires balisés vélo sur l'ensemble du territoire. Sachant que le 30/06 est la date idéale et correspond au début de la haute saison, date à laquelle un maximum devrait être corrigé,

Les traces GPX obligatoires et liées à votre itinéraire dès sa conception : pourquoi ?

A quoi servent ces traces GPX ?

- permettre à la cellule balisage du CGT d'évaluer le tracé exacte de votre itinéraire **dès la demande de reconnaissance de l'itinéraire** en se basant sur un tracé exacte et dynamique et plus sur la simple carte 'papier' ;
- **afficher vos itinéraires sur l'ensemble des appli mobiles et sites Web** et permettre ainsi à l'utilisateur « d'embarquer » son itinéraire le cas échéant ;
- avoir un itinéraire **dynamique enrichi** ;
- étendre mon public cible à l'ensemble des usagers vélo, **des plus connectés au moins connectés** ;
- **gagner en visibilité** : vous avez vos traces GPX dans PIVOT → vous êtes affichés sur le portail VisitWallonia (via l'appli CIRKWI/PIVOT), le géoportail de la Wallonie

- Permet logiquement de conserver ces données dans la source authentique « PIVOT » et non sur l'appli qui 'permet l'affichage de votre itinéraire' comme CIRKWI. Si vous ne souhaitez pas utiliser les outils de créations de traces GPX disponibles ou encore les enregistrer lors de la création de votre itinéraire (en live avec un smartphone par exemple), il est permis d'utiliser l'outil d'édition proposé par CIRKWI.

Mais attention ! Seules les modification du tracé seront récupérées (pas celles des infos parcours, ni celles des points d'intérêts), toutes les autres modifications doivent être effectuées dans PIVOT directement.

- les traces GPX permettent d'identifier de manière dynamique l'ensemble de tous les POI et offres disponibles dans la DB PIVOT (NEW !) autour du tracé/de l'itinéraire, avec pour conséquences directes :
 - **augmentation de la qualité et le niveau « d'expérience client »** de votre itinéraire grâce aux POI et offres PIVOT « autour de votre tracé/itinéraire » ;
 - **mise à jour automatique des offres PIVOT et autres POI** autour de votre itinéraire - exemple : un hébergement passe en 'labellisé vélo', ou ne dispose plus de sa reconnaissance officielle, ou encore a changé de coordonnées ? > **mise à jour automatique dès la synchronisation sur votre site Web/appli de vos POI et offres PIVOT**

2/ Nous vous donnons la/les raison(s) qui ont bloqué la publication de vos itinéraires à l'aide des colonnes qui reprendront ces éléments.

Pour passer d'une fiche comportant des erreurs (et donc non publiable) à une fiche considérée comme « bonne », il convient de compléter les données manquantes facilement identifiables dans le **listing Excel que nous vous fournirons.**

2 possibilités :

1/ Votre listing contient une série d'itinéraires **en rouge** ?



Ils indiquent **les itinéraires vélo qui ne disposent pas d'un ou plusieurs des champs nouvellement exigés** pour être publiés et correspondre au standard minimum de qualité :

- traces GPX
- descriptif de l'itinéraire
- une photo officielle

2/ Votre listing contient une série d'itinéraires **en orange** ?



Ces itinéraires indiquent **les données manquantes (ou à vérifier) concernant le point de départ/arrivée.**

Nous avons exporté les itinéraires disposant d'un lieu précis de départ mais non associé à un nom de rue.

> Forte probabilité que les coordonnées X/Y doivent être corrigés/vérifiés.

POURQUOI vérifier votre point de départ/arrivée ?

Dans PIVOT, il a toujours été **possible de géolocaliser précisément sur la carte le point de départ ou d'arrivée**, **mais il n'était pas possible de:**

- > modifier les coordonnées géographiques directement dans la fiche ;
- > de pouvoir "bypasser" l'encodage d'une adresse classique.

Très compliqué quand votre point de départ n'a pas de véritable « adresse »

EN BREF :

La dernière release de **PIVOT** vous permet dorénavant de pointer sur la carte un point de départ et/ou d'arrivée qui ne disposerait pas d'adresse « postale classique ».

→ On a donc ajouté une **nouvelle case à cocher qui précise**
« s'il n'existe pas d'adresse classique »

Ce qui vous permet d'indiquer le départ et/ou l'arrivée de votre itinéraire sur base d'un lieu-dit, d'un parking à l'entrée d'un bois, au croisement de 2 rues, bref un lieu ne disposant pas d'adresse postale !

3/ Vous n'êtes pas le concepteur de l'itinéraire ?

Une communication à destination de tous les opérateurs touristiques sera prévue début mai sur le site <https://organismes.tourismewallonie.be/> avec l'ensemble des tutos et des nouvelles modifications exigées notamment les plus impactantes comme les traces GPX.

Nous comptons également sur votre réseau afin d'être le relai de cette information et transférer ces articles/infos à vos partenaires locaux (SI, OT, communes, ...)

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à vous inscrire sur la plateforme des Organismes afin de ne rater aucune communication majeure.

4/ Nous vous donnons la date de création de l'itinéraire vélo dans la base de données PIVOT

→ en rouge la date de création **dépassant les 8 ans**.

Pourquoi 8 ans ?

Sur le formulaire-type délivré par le Commissariat général au Tourisme, doit figurer l'engagement du demandeur de l'autorisation de l'itinéraire permanent à **entretenir les balises pendant huit ans (...)**. Art 540.

AGW – 6°

Une attention particulière et/ou une vérification sur le terrain de ces itinéraires sont primordiales.

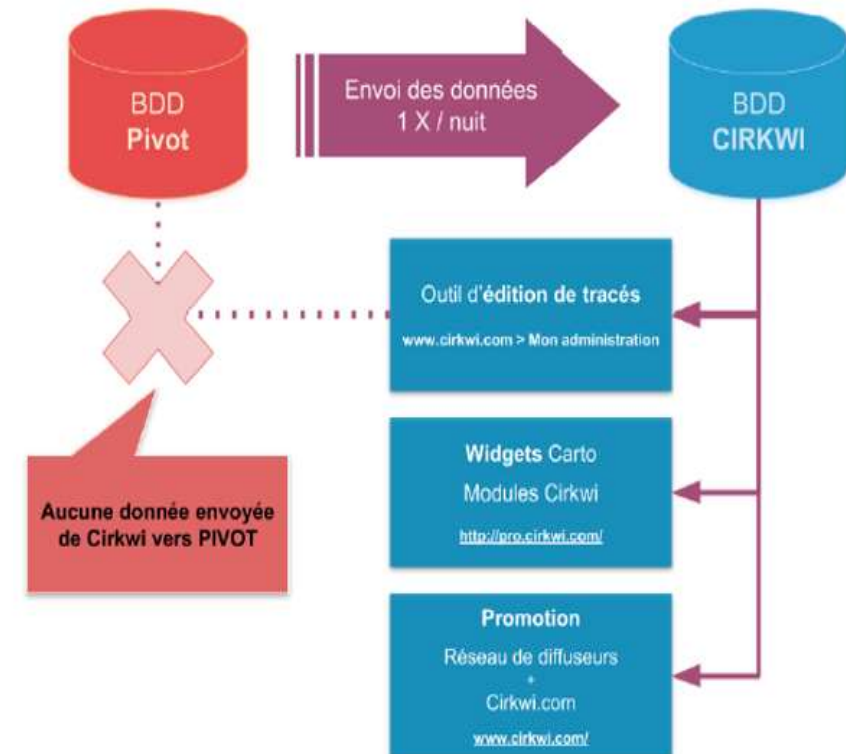
5/ Nous vous indiquons le champ qui précise si oui ou non cet itinéraire remonte via l'appli CIRKWI

→ La base de données **PIVOT** est la base de données maître, **c'est elle qui alimente la base de données Cirkwi et non l'inverse**. Un tuto vous sera (re)proposé pour que chacun puisse se mettre à jour.

- Chaque ITB doit être encodé dans **Pivot**

- Pivot communique avec Cirkwi, pas l'inverse

Synchronisation PIVOT > CIRKWI



6/ Nous organiserons des formations en ligne et tutos pour vous aider dans l'encodage optimal dans PIVOT

Plus aucun champ ne sera oublié ou ignoré, votre itinéraire pourra atteindre la pondération minimale pour être publié, voir plus (c'est bien le but) !

Les tutos seront publiés sur le Portail

<https://organismes.tourismewallonie.be/>

Nous vous reviendrons avec **une ou plusieurs dates de formations en ligne** sur l'encodage optimal d'un itinéraire dans PIVOT (après le 15/05).

OUTRE L'AMÉLIORATION DE L'ENCODAGE DE MON ITINÉRAIRE VÉLO DANS PIVOT ET DONC DE SA QUALITÉ, COMMENT TRANSFORMER MON ITINÉRAIRE EN VÉRITABLE PRODUIT TOURISTIQUE

Nous vous fournirons un tableau vous permettant d'évaluer le « **niveau de touristicité** » de votre itinéraire vélo

Outre son niveau d'encodage optimal dans PIVOT, votre itinéraire vélo peut gagner en « qualité touristique » en ajoutant des offres et services, voire de « l'expérience ».

Un itinéraire vélo qui traverse des zones paysagères d'exception, qui propose des services vélo (réparation, ...) ou encore de l'hébergement (en privilégiant les labellisés « Bienvenue vélo »), gagnera en expériences, enrichira l'itinéraire et obtiendra plus de 'points'.

Comment savoir à quel niveau de touristicité se situe mon itinéraire vélo ?

→ grâce à une pondération en étoiles qui permettra d'évaluer de manière objective vos itinéraires vélo.



Le système **d'évaluation par étoiles** vous permettra d'évaluer, sur une échelle visuelle, la pondération attribuée à votre itinéraire. Une moyenne pondérée est alors calculée via un algorithme pour chaque itinéraire que vous aurez choisis d'analyser.

Cette pondération ne sera pas visible par le public ! Il s'agit d'un outil mis à votre disposition pour **vous aider dans la construction de votre produit touristique vélo** et sera intégré à la base de données PIVOT.

L'OBJECTIF :

Cette pondération permettra :

- **de qualifier votre offre vélo sur votre territoire** et d'avoir une vue globale sur la qualité « touristique » de celle-ci, ou du moins sur les itinéraires phares que vous souhaitez « analyser » ou performer ;
- d'avoir une analyse objective des projets d'itinéraires vélo qui vous seraient proposés pour avis (**dans le processus de reconnaissance d'un itinéraire**) ;
- **d'évaluer le niveau** plus local, régional, national voire international de vos itinéraires ;
 - ces éléments permettront notamment à WBT d'organiser la promotion à différents niveaux, suivant les marchés.

Un itinéraire vélo n'ayant qu'une seule étoile n'est pas un mauvais itinéraire !

LE MOYEN :

Ce tableau de pondération est le résultat d'une compilation des **études réalisées par Pro Vélo et Chemins du rail** sur la « Définition du réseau d'itinéraires cyclables à vocation touristique en Wallonie et critères de sélection d'un itinéraire cyclable touristique ».

Sans toutefois rentrer dans les détails parfois fort techniques proposés par ces deux associations, nous avons élaboré une fiche plus simple qui permettra d'obtenir cette pondération en « étoiles ».

Afin que ce tableau vous corresponde le mieux et surtout corresponde à votre réalité de terrain, **nous vous proposons de construire ensemble les éléments objectifs qui le constitueront.**

Nous attendons votre retour d'expérience, analyses, essais en la matière ... d'ici au 10-15/05 afin de prendre en compte vos impératifs, vos expériences, mais aussi les écueils rencontrés.

Une phase test sera prévue afin de donner l'opportunité à l'outil de faire « ses maladies » et de le tester directement sur plusieurs de vos itinéraires.

Enfin, nous proposons un système de calcul de niveaux de difficulté

Une offre de **qualité** passe par une **indication de niveaux de difficulté**.

A l'instar de nos voisins qui l'ont bien compris, il y a **nécessité d'avoir un même système utilisé par l'ensemble des opérateurs touristiques et concepteurs d'itinéraires**.

Ces niveaux de difficulté seront bien entendu intégrés dans PIVOT et de facto utilisés par l'appli CIRKWI.

PROJETS EN COURS

→ POINT NŒUDS VELO : état des lieux

- Définition d'un modèle de données unique en Wallonie => OK
- Ensemble des données récoltées au près des gestionnaires locaux => OK
- Vérification des données par les gestionnaires via un outil de validation => En cours, fin prévue début juin
- Affichage des données PN via le planificateur prévu pour l'été

Vue sur l'outil de validation

CGT - Points-noeuds

Rechercher une adresse ou un lieu

Editeur

(1 de 4)

Noeuds

numero

25

Statut de la validation

Commentaires

Pièces jointes :

Aucune

Ajouter:

Choisir un fichier

Aucun fichier choisi

Avertissement : les modifications apportées aux pièces jointes sont enregistrées automatiquement.

Annuler

Enregistrer

0.4mi

4,471 50,312 Degrés

Map data © OpenStreetMap contributors, Map layer by Esri

→ DES ITINERAIRES BALISÉS POUR LE VTT SPORTIF

Utilitaire ou de loisirs, familial ou plus sportif, sur route ou "off-road" : même si elles se recoupent parfois, et si de nombreux cyclistes pratiquent le vélo de différentes manières, chaque pratique nécessite une approche spécifique.

Reprendre la main avec l'offre officielle en visant l'excellence

Faute d'une offre officielle attractive, diversifiée et bien qualifiée pour chaque groupe cible, la fréquentation et les offres "officieuses" (partage informel de traces GPS, etc) se développe de manière incontrôlée, ce qui peut causer de nombreux problèmes (passage dans des zones inappropriées, surfréquentation incontrôlée, cohabitation, etc).

Il est donc important de réagir et de doter la Wallonie d'une nouvelle offre en la matière. Viser l'excellence et se distinguer par la valeur ajoutée de l'offre officielle est la seule manière de reprendre la main en tant que pouvoir public, face à des plateformes virtuelles et des outils de partage toujours plus performants. Faire ce travail, c'est aussi rendre au balisage un rôle efficace d'encadrement du public lorsqu'il fréquente les espaces naturels, et cela de manière pérenne, au bénéfice de tous (cyclistes, autres usagers, propriétaires, ayants droit, pouvoirs publics, DNF, etc)

Première étape : revoir la conception d'itinéraires balisés et leur balisage

La balisage officiel reconnu par le CGT est un outil particulièrement important en matière de pratique du vélo "off-road" car il permet de guider le public dans des espaces naturels qu'il est important de respecter, mais aussi car il permet de déroger aux règles de circulation établies dans le code forestier, et notamment de dépasser la question épineuse du chemin/sentier. Eu égard aux évolutions du sport cycliste, et du VTT en particulier qui est aujourd'hui un sport mûre et très populaire, **les seules balises directionnelles "VTT" se trouvant actuellement dans le guide du balisage apparaissent comme bien insuffisantes.**

Adaptation au groupe cible, liaison de la couleur au niveau de difficulté, balisage d'avertissement et en partage : des propositions sont en cours d'élaboration ayant pour but de répondre à ces différents défis.

→ DES BALISES POUR RÉPONDRE A LA DEMANDE D'ITINÉRAIRES PERMANENTS EN TRAIL

Cela n'a échappé à personne, la pression est forte sur les activités de plein air et le Trail fait partie des **tendances actuelles pour lesquelles le Code wallon du Tourisme devra également s'adapter.**

Au même titre que les balises relatives à la pratique du VTT sportif et dans la même idée **d'avoir une uniformité sur le territoire, de la cohérence et un travail sur l'image de la destination, le Cahier des normes sera modifié tout prochainement et prévoira des balises Trail officielles.**

Attention, outre l'image de la destination qui n'en sera que plus « diluée » et le manque de cohérence pour l'utilisateur/le touriste, l'utilisation de balises non officielles engendre des risques :

- Toute balise non officielle posée sur un itinéraire peut faire l'objet d'une sanction et d'un débalisage (balisage permanent au-delà de **9 jours**).
- Aucune reconnaissance officielle ne pourra être accordée pour ces itinéraires
- Aucune demande ne pourra être introduite pour une subvention à l'équipement touristique (balises) puisque la condition de sa reconnaissance par la Région ne sera pas remplie.
- Les balises Trail s'inspireront de la balise pédestre, mais seront taguées/identifiées « Trail ».
Un espace sera prévu pour y apposer un nom, un logo, numéro.
- Les niveaux de difficultés seront ceux utilisés de tous, à l'instar du VTT sportif et utiliseront les codes couleurs existants : vert, bleu, rouge et noir.

Restez en contact via la plateforme 'organisme.tourismewallonie.be' afin d'être tenu au courant des évolutions.

Contactez la Cellule balisage du CGT pour tout projet/question relatif aux itinéraires VTT Sportifs et la pratique du Trail

Nous avons besoin de chacun d'entre vous.

Chaque Maison du tourisme, opérateur touristique, est un élément indispensable pour former un tout cohérent, homogène et ne former qu'une seule destination touristique de qualité.

Merci pour votre attention

Catherine LANGUE (CGT)

Cellule balisage et aspects nature

0473/36 78 75 – 081/32 56 54

Catherine.langue@tourismewallonie.be

Mikail KUMRAL (CGT)

Cellule balisage et contact Points nœuds

0479/86 79 77 – 081/32 57 21

Mikail.kumral@tourismewallonie.be

Stéphanie VILLANCE (CGT)

Cellule vélo – Label Bienvenue vélo

0479/86 79 95 – 081/32 57 25

Stephanie.villance@tourismewallonie.be

Olivier Béart

Expert Vélotourisme au Cabinet de la ministre du tourisme

Chargé de projet : VTT sportifs

Olivier.beart@gov.wallonie.be